

SEJOUR DE REPIT LIONS ALZHEIMER (SE.RE.LA.)
au VRF de FONDETTES (37230)
SAISON 2020

NOTICE A L'ATTENTION DU LIONS CLUB QUI PARRAINE LE SEJOUR
A lire attentivement

NOUVELLE PROCEDURE

Le coût total du séjour d'une semaine pour 2 personnes en pension complète, hors transport, est de **1.500 €**

A partir de cette année le Lions Club sollicite la participation des Caisses de Retraite des intéressés ce qui a pour conséquence une baisse non négligeable du coût pour les familles et les clubs, soit pour un séjour d'une semaine :

- **230 € pour le Club qui parraine,**
- **230 € pour la famille**

Le reste à charge du séjour (variable selon les niveaux de revenus et les Caisses de Retraite des intéressés) **incombe à Lions Alzheimer.**

Votre Club souhaite agir pour les malades d'Alzheimer et leurs aidants
Vous avez autour de vous un couple dont le malade est à domicile, fréquente un CAJ, dont les ressources ne lui permettent pas de financer en totalité un séjour de répit

Téléchargez la Fiche de transmission de coordonnées à partir du site
www.lions-alzheimer-france.fr

- Faites remplir cette Fiche par le couple choisi
- Adressez ce document accompagné de
 - un chèque de 230€ du Club parrainant le séjour, à l'ordre de Lions Alzheimer.
 - un chèque de 230€ de la famille, à l'ordre de Lions Alzheimer.(pour un séjour d'une semaine)

à

Annick Giraud
Trésorière Lions Alzheimer
Résidence des Fleurs
13 Rue Sadi Carnot
06600 ANTIBES

La demande sera transmise par Lions Alzheimer à Fondettes qui se chargera alors de prendre contact avec le ou les caisses de retraite des intéressés.

L'établissement de Fondettes se réserve le droit de contacter directement la famille pour des renseignements complémentaires d'ordre privé concernant les revenus ou les Caisses de Retraite.

Les dates des séjours 2020 ainsi que les dates butoirs de transmission des dossiers à Annick Giraud sont les suivantes :

- séjour du 17/4 au 24/4 dossier à transmettre **avant le 18 janvier 2020**
- séjour du 15/5 au 22/5 dossier à transmettre **avant le 15 février 2020**
- séjour du 22/5 au 29/5 dossier à transmettre **avant le 22 février 2020**
- séjour du 5/6 au 12/6 dossier à transmettre **avant le 7 mars 2020**
- séjour du 12/6 au 19/6 dossier à transmettre **avant le 14 mars 2020**

A noter que cette année 2 possibilités de séjours de 2 semaines consécutives sont proposées (doublement des participations famille et Club).

L'établissement de Fondettes adressera à la famille qui devra les lui retourner :

- un dossier administratif pour le malade
- un dossier administratif pour l'aidant ou référent
- un dossier médical à remplir par le médecin traitant
- un questionnaire sur les habitudes de vie.
-

Aucun des chèques ne sera encaissé par Lions Alzheimer avant l'avis définitif d'acceptation du dossier par Fondettes et au plus tôt une semaine avant le début du séjour.

En cas d'annulation à moins d'un mois de la date de début du séjour un forfait de 50 € pour frais d'inscription sera retenu à la famille.

Aucun règlement ne doit être fait directement à l'établissement de Fondettes hormis les dépenses personnelles pendant le séjour (boissons, ...).

Afin de faciliter les échanges Famille / Club Lions / Lions Alzheimer / VRF Fondettes, il serait souhaitable que chaque club qui parraine un séjour, désigne un Lion référent dans le club qui puisse assister le couple Aidant/Aidé dans la démarche administrative et éventuellement organiser le transport vers Fondettes (covoiturage, billets de train, acheminement à la gare...) sachant que le transport reste à la charge de la famille (ou du Club s'il le décide).

Pour toute information complémentaire, contactez votre Délégué Lions Alzheimer de District.